

Etat des négociations de la CCNUCC:

Résultats des pourparlers de Bonn sur les changements climatiques, mars 2009

Deborah Murphy et John Drexhage

Mai 2009

Dialogue politique avec la société civile sur les négociations de la CCNUCC, Montréal, Québec, 19 mai 2009

Etat des négociations de la CCNUCC: Résultats des pourparlers de Bonn sur les changements climatiques, mars 2009

Deborah Murphy et John Drexhage

Mai 2009

L'IIDD remercie le Gouvernement du Canada pour son soutien

© 2009 Institut international du développement durable (IIDD)

Publié par l'Institut international du développement durable

L'Institut international du développement durable (IIDD) contribue au développement durable en formulant des recommandations sur les politiques concernant le commerce et les investissements internationaux, les politiques économiques, les changements climatiques, la mesure et l'évaluation et la gestion durable des ressources naturelles. Nous nous servons de l'Internet pour faire rapport sur les négociations internationales et partager le savoir que nous avons acquis lors de projets exécutés en collaboration avec des partenaires internationaux; il en résulte une recherche plus rigoureuse, un développement des capacités dans les pays en développement et un meilleur dialogue entre le Nord et le Sud.

L'Institut a pour vision un mieux-vivre durable pour tous, et pour mission d'assurer un avenir durable aux sociétés en favorisant l'innovation. L'IIDD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base du gouvernement du Canada, qui lui sont versées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et Environnement Canada, ainsi que du gouvernement du Manitoba. Des fonds de projet lui sont également accordés par différents gouvernements, au Canada comme à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations et des entreprises privées.

Institut international du développement durable
161, avenue Portage est, 6^e étage
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3B 0Y4
Téléphone : +1 (204) 958-7700
Télécopieur : +1 (204) 958-7710
Courriel : info@iisd.ca
Site web : <http://www.iisd.org/>

Abréviations et acronymes

AWG-KP	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I
AWG-LCA	Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties
CE	Conseil exécutif
DPI	Droits de propriété intellectuelle
FME	Fonds mondial pour l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
G-77	Groupe des 77
MOC	Mise en œuvre conjointe
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRV	Mesurable, notifiable et vérifiable
NAMA	Mesure d'atténuation adaptée au contexte national
PMA	Pays les moins avancés
QELRO	Objectif quantifié de limitation et de réduction des émissions
RdP	Réunion des Parties
REDD	Réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et de la dégradation dans les pays en développement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
USA	États-Unis d'Amérique

Table des matières

1.0	Introduction	1
2.0	Contexte.....	1
3.0	Atténuation.....	3
3.1	AWG-LCA.....	3
3.2	AWG-KP.....	4
4.0	Adaptation.....	7
5.0	Technologie.....	8
6.0	Financement.....	8
7.0	Sur le chemin de Copenhague	10
7.1	Soumissions à l'AWG-LCA	10
7.2	Les Etats-Unis et les négociations	12
7.3	Remarques finales	13
	Glossaire.....	14
	References.....	16

1.0 Introduction

La conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009 représentait la première ronde de négociations internationales sur le nouveau pacte du changement climatique. Les pays cherchent à s'accorder sur un ensemble de mesures pour faire face aux changements climatiques après 2012 ; et l'on s'attend à ce qu'un accord global post-2012 sur le climat soit conclu à la Quinzième conférence des Parties (CdP-15) à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009.

Le principal objectif des réunions de Bonn, la première série pour l'année des séances de discussions internationales sur les changements climatiques, était de travailler sur l'élaboration d'un texte de négociation. Les textes de négociation devront être prêts pour les sessions de juin des deux groupes de travail spéciaux. Tous les amendements au Protocole de Kyoto ainsi que tous les autres instruments juridiques, proposés pour adoption à Copenhague, doivent être communiqués aux Parties avant juin 2009. Les négociations se poursuivront certainement jusqu'à la fin de la CdP-15, et il pourrait y avoir des surprises à la dernière minute. Toutefois, les principales idées devront être intégrées dans les propositions de juin, conformément à la « règle de six mois »

Les réunions de Bonn, qui ont rassemblé environ 2 600 participants, n'ont créé aucune surprise réelle ou abouti à des résultats tangibles. Toutefois, l'on ne s'attendait en toute honnêteté à aucun résultat, vu que ces réunions étaient les premières d'une série d'au moins six sessions de négociations prévues pour 2009. Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Yvo de Boer, a déclaré que les pourparlers de Bonn ont réussi à réduire les divergences entre les Parties, et que des progrès solides ont été réalisés sur ce que doit contenir le nouvel accord qui sera signé en décembre 2009 (UNFCCC, 2009c).

Le présent document donne un aperçu de l'état des discussions internationales sur les changements climatiques, avec un accent sur les résultats des pourparlers de Bonn tenus en mars-avril 2009. Le document examine les principaux enjeux des discussions, et souligne les quatre piliers du Plan d'action de Bali, à savoir : l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement. Dans la conclusion, l'accent est mis sur l'examen des questions critiques qui influenceront les négociations.¹

2.0 Contexte

Le changement climatique est communément considéré comme l'un des défis les plus urgents et les plus critiques auxquels se trouve confrontée la communauté mondiale. Le Quatrième Rapport d'Évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC, 2007) a confirmé que le réchauffement du système climatique est indiscutable, et que les activités humaines sont en train de modifier le climat de la terre et de causer des perturbations importantes pour les écosystèmes, ce qui entraîne des conséquences graves pour le développement et le bien-être humains. Depuis la publication du rapport du GIEC en 2007, les conséquences des changements

¹ Le Plan d'action de Bali approuvé en décembre 2007, a mis en place un processus de deux ans pour la réalisation d'un accord sur le climat.

climatiques sont devenues plus apparentes. De récents événements climatiques et certains résultats de la recherche scientifique montrent entre autres que :

- Au cours de l'hiver 2008-2009, la Mer arctique a connu sa deuxième plus faible épaisseur de glace, après le record établi en 2007. La quantité de glace arctique est en déclin depuis 1987 (NASA, 2009). Une eau non gelée entourait l'Arctique en 2008, et pour la première fois dans l'histoire de l'homme, il était possible de naviguer autour du pôle Nord.
- Un pont de glace reliant la plate-forme de glace de Wilkins sur la péninsule antarctique à l'île de Charcot s'est disloquée en avril 2009, laissant le reste de la plate-forme de glace vulnérable à plus d'effondrement. Au cours des 30 dernières années, les scientifiques ont observé une série de dislocations inhabituelles de la plate-forme de glace sur la Péninsule Antarctique (National Snow and Ice Data Center, 2009).
- L'étude de Garnault (2008) sur les changements climatiques en Australie, a donné l'alerte à propos des années de chaleur exceptionnelle qui survenaient jusqu'alors une fois tous les 22 ans, et qui désormais surviendraient annuellement ou bi-annuellement, ce qui transformerait une partie de l'environnement australien en zone de sécheresse permanente. L'Australie est en proie à la pire sécheresse connue depuis un siècle, et qui dure depuis plus de sept ans dans certaines régions.
- L'épidémie actuelle de dendroctone des pins de montagne est dix fois plus importante que les précédentes et constitue la plus grande des épidémies jamais vécues en Amérique du Nord. Environ la moitié des pins de la Colombie Britannique sont actuellement détruits par cet insecte, et cette dévastation entraînera la libération de presque un million de mégatonnes de GES dans l'atmosphère avant 2020, soit l'équivalent de cinq années d'émissions résultant du secteur des transports du Canada. La dernière décennie n'a pas produit des températures suffisamment froides pour éradiquer les insectes (Kurz, *et al*, 2008).

Le but de la CCNUCC (Article 2) est de "stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». La CCNUCC, qui a été ratifiée en 1994, définit un cadre global d'efforts internationaux mis en œuvre pour relever le défi des changements climatiques. Le Protocole de Kyoto, qui est entré en vigueur en 2005, vient compléter ce traité qui définit les cibles juridiquement contraignantes de réduction des émissions de GES pour 37 nations industrialisées et la Communauté Européenne (CE). Ces réductions représentent environ 5% des réductions d'émissions par rapport aux niveaux de 1990 sur la période de cinq ans allant de 2008 à 2012. La principale différence entre la Convention et le Protocole réside dans le fait que la Convention encourage les nations industrialisées à stabiliser les émissions de GES, alors que le Protocole les y engage.

Les négociations de 2009 sont centrées sur la réalisation d'un accord sur les engagements et la structure d'un régime climatique post-2012, lorsque vient à terme la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Les pourparlers sur les changements climatiques sont menés principalement à travers deux filières principales:

- Le *Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (L'AWG-LCA)* qui regroupe tous les 192 pays ayant ratifié la CCNUCC, œuvre actuellement pour la réalisation d'un accord sur une stratégie internationale pour aborder les changements climatiques, avec un accent sur les quatre éléments essentiels du Plan d'Action de Bali, à savoir : l'atténuation, l'adaptation, le développement et le transfert des technologies, le financement et les investissements.
- Le *Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I, au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP)* qui regroupe tous les 183 pays et une région économique (la Communauté économique européenne) ayant ratifié ou approuvé le Protocole de Kyoto. Les États-Unis notamment ne font pas partie de ce groupe. L'AWG-KP tient des discussions sur les objectifs futurs des pays industrialisés au titre du Protocole de Kyoto, et compte achever ce travail avant la fin de 2009.

D'autres organismes de la CCNUCC ont également contribué aux négociations post-2012 à travers des discussions connexes. Dans le cadre de la CdP, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) traite des questions telles que les mécanismes de financement, le transfert des technologies, et le renforcement des capacités. Par ailleurs, dans le cadre de la CdP, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) couvre le transfert des technologies, l'adaptation, la réduction des émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation (REDD) dans les pays en développement, et les carburants de soute. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties (CdP/RdP) rassemble les pays qui ont ratifié ou accepté le Protocole de Kyoto. Les discussions liées aux négociations à long terme incluent le mécanisme de développement propre (MDP), l'adaptation et le renforcement des capacités.

3.0 Atténuation²

Les discussions sur les réductions des émissions de GES occupent le centre des négociations. Celles-ci se déroulent dans les deux groupes de travail spéciaux. L'AWG-LCA mène les discussions sur un objectif global à long terme des réductions des émissions considéré comme une question de « vision commune » pour une action concertée à long terme. L'AWG-KP négocie les réductions d'émissions pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto pour la période d'engagement ultérieure (post-2012).

3.1 AWG-LCA

Dans le cadre de l'AWG-LCA, l'atténuation ainsi que les **moyens associés de sa mise en œuvre** ont été examinés, et trois ateliers intersessions ont été organisés sur : les conséquences économiques et sociales des mécanismes de réponse, des mesures d'atténuation déployés par les pays industrialisés et les pays en développement respectivement, ainsi que les possibilités et les défis posés par ces

² Cette section ainsi que les trois sections suivantes se fondent sur le « Résumé de la Cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme et de la Septième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I, au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) : 28 mars au 8 avril 2009 », *Bulletin des Négociations de la Terre*, publié par le service d'information de l'IIDD. Le rapport est disponible au : <http://www.iisd.ca/climate/ccwg5/>.

mesures dans le secteur agricole. Les discussions sur les **mesures d'atténuation prises par les pays industrialisés** ont été centrées sur la nature des engagements et sur la manière de les définir. Bien que les Parties se soient accordées sur la nécessité d'un objectif de réduction des émissions à long terme, l'on pourrait attendre jusqu'à la CdP-15 pour convenir d'un chiffre.

Pour ce qui est des **mesures d'atténuation prises par les pays en développement**, les discussions ont été centrées sur les mesures d'atténuation adaptées au contexte national (NAMA) et sur la manière de s'assurer que les actions sont mesurables, notifiables et vérifiables (MRV). Plusieurs pays en développement ont souligné que les exigences de MRV s'appliquent uniquement au soutien financier, technique et de renforcement des capacités fourni par les pays industrialisés pour les NAMA des pays en développement. Certains pays développés ont mis l'accent sur la nécessité des actions MRV (par exemple la quantification des réductions réelles des émissions) dans les pays en développement. Un autre sujet de controverse a été la différenciation entre les pays en développement, et certains pays ont demandé aux pays en développement grands émetteurs tels que la Chine et la Corée du Sud, de prendre des mesures plus rigoureuses que les autres. La plupart des pays en développement ont rejeté ces propositions.

Des discussions positives ont été organisées sur les REDD, et il y a eu une certaine convergence sur l'inclusion de la conservation dans un mécanisme de « REDD + ». Les négociations de REDD ont porté essentiellement sur la question de savoir si ces réductions seraient financées par l'assistance publique directe ou à travers une approche basée sur le marché. L'Australie et les États-Unis étaient favorables à l'inclusion d'un mécanisme de marché du carbone forestier dans le nouvel accord, tandis que la Commission européenne a fait valoir que les crédits forestiers posent des problèmes de surveillance, de vérification et de responsabilité, et que l'intégration d'un tel mécanisme dans le Système européen d'échange de quotas d'émissions (EU ETS) ne serait pas faisable avant 2020. La Commission a fait valoir que la majeure partie du financement de l'UE pourrait provenir des recettes de la vente aux enchères des quotas d'émissions. La Norvège a invité les pays industrialisés à vendre aux enchères une partie de leurs quotas d'émissions et d'allouer l'argent au financement des mesures de protection des forêts. Cette approche serait la source de financement à l'échelle internationale, mais pas au niveau national. La diversité des positions nationales sur la question de REDD signifie que toutes les options seront examinées à la réunion de juin (Euractive.com, 2009).

Parmi les autres questions débattues dans les discussions de l'AWG-LCA, il faudrait mentionner les approches sectorielles, le rôle du marché, les conséquences des mécanismes de réponse et le rôle catalyseur de la Convention.

3.2 AWG-KP

Dans le cadre de l'AWG-PK, les discussions ont été centrées sur **l'échelle des réductions d'émissions** à atteindre par l'ensemble des Parties visées à l'Annexe I, en dépit du fait qu'aucun accord n'a été conclu. L'échelle des réductions totales de 15 à 40 % au-dessous des niveaux de 1990 avant 2020, établie par le GIEC pour les pays visés à l'Annexe I, a suscité un long débat.³ Certains

³ Les conclusions du Groupe de travail III du GIEC, auxquelles il est fait référence dans le Plan d'action de Bali, soulignent que les émissions globales de GES devront atteindre un point culminant au cours des 10 à 15 prochaines années, avant de décroître à des niveaux très bas, bien au-dessous de la moitié des niveaux de 2000, et ce, avant le milieu

ont relevé que cet objectif ne constitue pas le résultat d'une négociation ; qu'il existe plusieurs moyens d'atteindre le niveau de stabilisation demandé, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre en compte les facteurs politiques et économiques. Les Parties ont décidé que le Secrétariat de la CCNUCC compilerait une liste des contributions annoncées par les Parties visées à l'Annexe I. Par exemple, l'UE a pris unilatéralement l'engagement de réduire de 20% les émissions au-dessous des niveaux de 1990, et de 30% dans le cadre des efforts globaux (ce qui veut dire que les États-Unis qui ne sont pas Partie au Protocole de Kyoto, devront entreprendre des réductions comparables). L'Australie a pris l'engagement sans condition de réduire ses émissions de 5% au-dessous des niveaux de 2000, avant 2020, et de 15% dans le cadre des efforts globaux. Cette approche de « bas en haut » n'a pas été bien accueillie par les pays en développement qui veulent une approche davantage axée sur des principes et qui fixe les réductions nécessaires d'émissions de GES à atteindre par les pays industrialisés sur la base des informations scientifiques et des principes d'équité. Plusieurs pays en développement redoutent qu'une compilation de l'approche de « bas en haut » ne devienne la base des négociations.

Les **mécanismes de flexibilité** ont été examinés dans le cadre de l'AWG-LCA, et un accent a été mis sur les améliorations possibles (UNFCCC, 2009a). Pour ce qui est du MDP, les questions en cours d'examen comprennent l'élargissement du mécanisme pour inclure d'autres activités d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), admissibles au financement, le piégeage et le stockage du carbone, ainsi que les activités nucléaires. Parmi les autres mécanismes à examiner, il convient de mentionner : les réductions sectorielles d'émissions au-dessous d'un objectif fixé antérieurement (gagnant-gagnant) ; l'octroi des crédits sur la base des NAMA, les multi projets de référence normalisés ; l'élaboration des listes positives ou négatives des types d'activités de projets pour assurer l'intégrité environnementale et évaluer l'additionnalité; la différenciation de l'éligibilité des Parties à travers l'utilisation d'indicateurs; l'amélioration de l'accès aux activités du MDP par des pays hôtes spécifiques ; et la mise en place des facteurs de multiplication pour augmenter ou diminuer les réductions certifiées d'émissions réalisées pour des types de projets spécifiques. En ce qui concerne la *Mise en œuvre conjointe (MOC)*, les principales questions examinées étaient les suivantes : les modalités pour le traitement des projets du MDP après l'acceptation des pays hôtes ; l'intégration des activités nucléaires ; et la promotion des co-avantages pour les projets de mise en œuvre conjointe dans le cadre de la voie 2. Pour ce qui est du système international d'échange de quotas d'émissions, les principales questions traitées ont été les échanges de quotas d'émissions basés sur des objectifs sectoriels ; les échanges de quotas d'émissions basés sur les NAMA ; et les modalités et les procédures de reconnaissance des unités de négociation par rapport aux systèmes d'échanges volontaires des droits d'émissions dans les pays non visés à l'Annexe I, aux fins des négociations et de conformité. Aucune décision n'a été prise à ce sujet et les négociations se devront se poursuivre.

Les discussions sur l'**UTCATF** ont porté essentiellement sur les propositions soumises par les Parties, notamment la proposition de l'UE sur l'introduction d'une « approche de comptabilisation

de 21^e siècle, afin de stabiliser la concentration dans l'atmosphère, et que pour réaliser le niveau de stabilisation le plus bas estimé par le GIEC, les pays industrialisés devront, en tant que groupe et avant 2020, réduire leurs émissions d'environ 25 à 40% au-dessous des niveaux de 1990. Voir Gupta, S. *et al*, 2007, p. 776.

fondée sur les bars », dans le domaine de la gestion forestière ; la proposition de Tuvalu et autres, d'inclure dans la comptabilisation, la devégétation pour équilibrer la remise en végétation ; la proposition du Canada fondée sur l'hypothèse de l'absence d'émissions ou d'absorptions pour les cas de saturation des sols en carbone dans le domaine de la gestion des terres cultivées ; la proposition de l'Islande d'inclure la restauration et la dégradation des zones humides comme une activité facultative dans le domaine de l'UTCATF ; et deux propositions différentes de la Nouvelle-Zélande et de Tuvalu sur les produits ligneux récoltés. Les Parties ont également discuté brièvement de l'approche comptable basée sur la gestion des terres pour le secteur de l'UTCATF, par opposition à des approches basées sur les activités. Aucune décision n'a été prise sur ce point, et il a été demandé aux Parties de soumettre leurs propositions avant le 24 avril (UNFCCC, 2009b).

Il a par ailleurs été demandé au Président de l'AWG-KP de préparer une proposition d'amendements au Protocole de Kyoto sur les nouveaux engagements pour les pays visés à l'Annexe I, ainsi qu'un texte sur les autres questions telles que l'UTCATF et les projets fondés sur les mécanismes. L'AWG-KP a aussi adopté des résolutions sur les questions d'importance suivantes : l'UTCATF ; l'examen des informations relatives aux conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées de la mise en œuvre ; les outils, les politiques, les mesures et les méthodologies à la disposition des Parties de l'Annexe I ; la couverture des GES, les secteurs et les catégories de source, les unités de mesure communes ; les approches possibles d'établissement d'objectifs d'émissions sectoriels et d'autres questions examinées sous le point 5 de l'ordre du jour.

La question des **liens entre les deux Groupes de travail spéciaux** a suscité beaucoup de controverse. Un certain nombre de pays développés ont souligné la nécessité de maintenir la cohérence entre les deux groupes. Il est peu probable que plusieurs pays industrialisés acceptent un léger amendement au Protocole de Kyoto. En effet, le Japon et la Fédération de Russie ont indiqué à Bonn qu'ils ne sont pas disposés à participer aux négociations sur les objectifs pour les pays de l'Annexe I dans le cadre de l'AWG-KP, sans connaître les engagements des États-Unis et des pays en développement avancés – nations qui ne sont pas tenues de prendre des engagements dans le cadre de la structure actuelle du Protocole de Kyoto.

L'on s'attend à ce que les pays industrialisés qui ont adhéré aux objectifs du Protocole de Kyoto des engagements plus ambitieux, prennent sans aucune garantie les plus grands émetteurs du monde – à savoir, les États-Unis et la Chine, qui représentent plus de 50% des émissions de GES du monde – vont accepter de se joindre à eux et sans connaître la portée de leurs engagements. Il en résulte que certains pays industrialisés font l'objet des critiques impitoyables des pays en développement, alors que tous sont conscients des limites d'un accord qui exclut ces « partenaires » économiques et industriels les plus importants. Le ton des négociations est devenu amer à la dernière soirée de cette session de deux semaines, lorsqu'on s'est rendu compte qu'un certain nombre des pays visés à l'Annexe I rejetteraient tout chiffre indicatif de l'objectif de réduction qui serait inclus dans le texte de négociation. À la fin de la soirée, le discours était devenu si caustique que l'on s'interrogeait sur ses retombées sur les autres aspects des négociations, en particulier sur l'AWG-LCA qui allait examiner les activités/engagements de *toutes* les Parties.

L'AWG-LCA a besoin de coordination et de synergie au moment où les États-Unis sont un participant à part entière. Plusieurs pays en développement, en particulier les pays en développement avancés, tiennent à ce que les processus restent séparés car ainsi, ils seraient protégés dans leurs tentatives visant à éviter les pressions internationales pour les amener à prendre des engagements en vue de réduire leurs émissions de GES. Dans ces conclusions, l'AWG-KP (UNFCCC, 2009d) déclare que le groupe de travail va « maintenir une approche cohérente entre la Convention et le Protocole de Kyoto pour ce qui est des engagements des Parties visées à l'Annexe I. »

4.0 Adaptation

Dans le cadre de l'AWG-LCA, le débat sur la question de l'adaptation a été centré sur : les principes fondamentaux de l'adaptation, les éléments possibles pour un cadre d'adaptation, les dispositions institutionnelles, les moyens de mise en œuvre, la mise en œuvre, le risque et l'assurance. Les Parties se sont accordées sur l'importance de l'adaptation pour tous les pays, en particulier, les pays les moins avancés (PMA, les petits états insulaires en développement, les pays africains touchés par la sécheresse, les inondations et la désertification. Il y a eu convergence de vues dans les discussions de Bonn sur la nécessité d'un cadre global pour l'adaptation.

Un cadre pour l'adaptation a commencé à se dessiner, et les discussions de l'AWG-LCA ont porté essentiellement sur l'adéquation à établir entre le soutien accordé pour l'adaptation et les besoins financiers et technologiques, ainsi que le renforcement des capacités. Les pays en développement veulent qu'un financement de l'adaptation soit innovateur, prévisible et complémentaire de l'assistance publique au développement. Ils veulent que la gouvernance de la structure de financement soit sous l'autorité de la CdP. Le Groupe des 77 et la Chine ont présenté des éléments d'un cadre d'adaptation qui traite l'adaptation et l'atténuation sur un pied d'égalité et considère que l'adaptation est une nécessité absolue pour tous les pays en développement. Le cadre d'adaptation proposé inclurait les activités d'autonomisation; la mise en œuvre des projets sur le terrain par les parties prenantes nationales, locales et régionales; et un mécanisme de coordination. Ce cadre inclurait également un mécanisme qui traite des pertes et des dégâts, en particulier de l'assurance. Le cadre reconnaîtrait l'importance d'une approche axée sur les pays et l'accès direct au financement. Plusieurs pays en développement ont souligné la nécessité pour un mécanisme de financement de couvrir l'intégralité des surcoûts des technologies d'adaptation (Hoffmaister, 2009).

Les pays industrialisés ont souligné la nécessité de la responsabilité mutuelle, des principes de gouvernance rigoureux et de la cohérence avec les autres institutions et organismes. La Nouvelle Zélande a parlé d'une série de mécanismes bilatéraux, régionaux et internationaux et de canaux qui permettraient de fournir un soutien pour les changements climatiques. Le Canada a souligné la nécessité d'élaborer des principes directeurs tels qu'accorder la priorité aux plus vulnérables, utiliser une approche axée sur des pays, et promouvoir un environnement favorable qui vise la réalisation d'un objectif commun. Le Canada a également souligné la nécessité de s'appuyer sur l'expertise et les ressources existantes, ainsi que l'importance du rôle de la Convention pour catalyser les efforts pour les nouvelles initiatives telles que le Programme de travail de Nairobi. Les États-Unis ont

souligné qu'une « taille unique ne sied pas à tous » et ont appelé à une définition claire du rôle de la CCNUCC.

5.0 Technologie

Dans le cadre de l'AWG-LCA, la technologie et le financement sont examinés sous le même point, ce qui traduit partiellement l'incertitude quant à la meilleure façon d'aborder la question de technologie, et aussi parce que toute coopération technologique sera étroitement liée à la discussion sur le financement. Les Parties sont loin de parvenir à un consensus sur le développement et le transfert des technologies, voire, parvenir à une compréhension mutuelle sur la question.

Lors des pourparlers de Bonn sur les changements climatiques, les Parties ont débattu d'une approche équilibrée pour les technologies d'atténuation et d'adaptation, de l'utilisation du levier financier ou des centres d'échange d'informations pour adapter les besoins technologiques aux ressources provenant du secteur privé, et de l'évaluation du rythme et de l'échelle du transfert des technologies. La discussion a également porté sur des sujets de recherche et développement (R&D), en particulier sur la nécessité des activités conjointes de R&D, l'amélioration du financement public alloué à R&D pour les technologies du changement climatique et les centres régionaux de R&D. La Chine a fait plusieurs propositions, notamment une proposition sur un fonds pour l'acquisition des technologies, une feuille de route technologique et sur des plans d'activités en vertu de la CCNUCC, ainsi que sur la création dans le cadre de la CCNUCC, d'un organe subsidiaire sur la technologie qui sera chargé de la politique et des activités dans le domaine des technologies.

Dans une série de propositions, les pays en développement ont demandé une dérogation sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) pour les technologies respectueuses du climat. Un certain nombre de mesures et de mécanismes ont été proposés pour aborder la question des DPI, notamment la licence obligatoire dans les pays en développement, les licences volontaires, la mise en commun des brevets, l'exclusion obligatoire mondiale des brevets, l'extension des facilités au système de DPI et l'extension des exemptions. Un certain nombre de pays ont fait appel à un nouveau partenariat du DPI pour les technologies respectueuses du climat. La plupart des pays industrialisés n'ont pas participé à ces propositions. Le Japon a déclaré que la protection des DPI est une nécessité car les DPI constituent des outils importants pour récupérer les coûts des innovations et promouvoir le développement de nouvelles technologies (Raman, 2009).

6.0 Financement

Peu de progrès ont été réalisés sur la question du financement, et la discussion a porté essentiellement sur les propositions soumises par les différentes Parties. Le Mexique a réitéré sa proposition sur la création d'un Fonds Vert financé par les contributions des pays industrialisés. La Norvège a insisté sur sa proposition de lever des fonds en utilisant les recettes provenant de la vente aux enchères des crédits du carbone. La Corée du Sud a proposé l'octroi des crédits pour les

NAMA, et la Suisse a réitéré sa proposition relative à une taxe du carbone de 2 \$US par tonne de dioxyde de carbone. Le groupe des PMA a demandé un montant de deux milliards de \$US pour financer la mise en œuvre de ses plans nationaux d'adaptation.

Les discussions ont également mis l'accent sur l'appui financier que les pays industrialisés doivent fournir aux pays moins développés et aux petits états insulaires en développement pour les aider à s'adapter aux changements climatiques, ainsi que sur la question du financement des technologies pour aider les pays en développement à réduire les émissions. Les pays ont débattu de la manière d'accroître le financement public - qui sera un supplément à l'aide officielle au développement-, et du rôle des mécanismes du marché dans le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de la manière dont cette approche pourrait être élargie. Dans un débat sur le financement, la Chine a relevé que l'utilisation du marché de carbone constitue juste une parmi plusieurs options disponibles pour le financement des activités relatives aux changements climatiques dans les pays en développement, et ne devrait pas remplacer d'autres possibilités. Ceci n'est qu'un exemple de l'adoucissement du ton des débats lors des discussions; dans le passé, la Chine aurait soutenu que les pays industrialisés doivent payer pour les effets néfastes de leurs activités sur le climat mondial.

Aucun engagement n'a encore été pris quant au niveau du financement, et il n'existe ni un consensus clair sur la manière dont les fonds seront mobilisés, ni un accord sur la proportion du financement public ou privé. D'une manière générale, les pays en développement ont indiqué qu'ils veulent que la majorité du financement provienne de fonds publics, tandis que les pays industrialisés pensent que ce financement devrait provenir essentiellement du secteur privé. La gouvernance de toute forme de financement demeure également une question non résolue; bien que l'on s'accorde sur la nécessité de mécanismes efficaces, efficaces et transparents. Dans l'ensemble, les pays industrialisés veulent mettre en place de nouveaux mécanismes financiers en s'inspirant des institutions existantes, notamment le Fonds mondial pour l'environnement (FME), et la Banque mondiale. Les nations en développement quant à elles sont favorables à la création de cadres institutionnels dans le cadre de la CCNUCC du fait qu'elles ne sont pas satisfaites de la gestion du FME et de la Banque mondiale. De nombreux pays en développement ont indiqué qu'ils n'accepteront rien de moins que la structure de gouvernance du Fonds pour l'Adaptation, avec un Conseil qui fonctionne comme une entité d'exploitation du Fonds, le FME qui assure les services de Secrétariat et la Banque mondiale qui joue le rôle de Fiducie pour le Fonds. L'autre caractéristique importante du Fonds d'Adaptation est que les pays en développement y ont un accès direct, ce qui veut dire que les agences d'exécution des pays en développement, qui incluent des agences gouvernementales, peuvent soumettre directement les projets au Conseil sans passer par les organismes intermédiaires.

Les issues toujours à clarifier incluent: ce qui devra être abordé à l'intérieur et hors de la Convention; quels principes devront guider tout accord sur le financement; quels obstacles technologiques et financiers spécifiques devront être pris en compte; et quelles fonctions doit remplir tout nouveau mécanisme et si la création d'un nouveau mécanisme est autorisée.

7.0 Sur le chemin de Copenhague

Les deux Groupes de travail spéciaux prévoient cinq autres rencontres en 2009: juin et août, à Bonn, Allemagne; septembre/octobre, à Bangkok; Thaïlande; novembre, le lieu n'est pas encore déterminé, et à Copenhague, Danemark, en décembre. Les réunions prévues du 1^{er} au 12 juin comprendront la seizième session de l'AWG-LCA, la huitième session de l'AWG-KP et la trentième session des organes subsidiaires de la CCNUCC, de SBSTA et de SBI. Le texte des négociations formelles sera soumis à ces sessions conformément à la règle de six mois.

7.1 Soumissions à l'AWG-LCA

Dans le cadre des préparatifs des pourparlers de juin sur les changements climatiques, il a été demandé aux pays de soumettre leurs vues ou des informations sur une variété de sujets, aux divers organes de la CCNUCC. Depuis les pourparlers de mars-avril, les Parties ont présenté 34 soumissions à l'AWG-LCA sur le texte de négociations et/ou pour le contenu et la forme des résultats de la CdP-15. Voici quelques exemples d'éléments extraits de quelques soumissions :

- États-Unis d'Amérique (4 mai 2009) – « sont déterminés à parvenir à un accord international solide à Copenhague, basé sur des objectifs ambitieux et sur des actions robustes qui seront incorporés dans la législation des Etats-Unis, en supposant que cet accord reflétera les mesures nationales importantes adoptées par tous les pays ayant des profils d'émissions significatifs, pour réduire leurs missions respectives.La présentation devra être sous forme d'un « accord de mise en œuvre » en vertu de la Convention-cadre, afin de permettre des approches juridiquement contraignantes et de refléter le mandat du Plan d'action de Bali pour la poursuite de la mise en œuvre de la Convention...»
- Canada (24 avril 2009)- « Toutes les Parties, en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées, de leurs capacités respectives, de leurs spécificités nationales et régionales, des priorités de développement, des objectifs et des contextes, et de leur potentiel d'atténuation pour réaliser une réduction totale à l'échelle mondiale des émissions de GES d'au moins 50% d'ici 2050, doivent:
 - i) Élaborer, mettre à jour régulièrement et présenter par écrit au Secrétariat, un plan national à long terme de limitation ou de réduction des émissions de GES, pour examen régulier par la Conférence des Parties;
 - ii) Elaborer, mettre à jour régulièrement et soumettre par écrit au Secrétariat, un inventaire national vérifié des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits, de tous les gaz non réglementés par le Protocole de Montréal, pour examen régulier par la Conférence des Parties ;
 - iii) Elaborer, mettre à jour régulièrement et mettre en œuvre le contenu des calendriers nationaux annexés à la Convention, qui doit inclure les plans de limitation ou de réduction des émissions de GES mesurables, ou des engagements de réductions pour 2020, des politiques d'atténuation mesurables, notifiables et documentées, ainsi que des mesures destinées à faciliter le respect de ces engagements, sous réserve de l'examen régulier par la Conférence des Parties. »

- La République tchèque au nom de la Communauté européenne et de ses États membres (28 avril 2009), « propose d'inclure dans le texte des négociations la notion de stratégies de développement à faible émission de carbone (LCD) comme structure permettant aux pays en développement d'apporter leur contribution à l'effort global d'atténuation, de décrire les NAMA qu'ils envisagent entreprendre en vue de la réalisation de cette contribution, et d'indiquer quel soutien serait nécessaire pour la mise en œuvre de ces NAMA ».
- Chine (24 avril 2009) – « Le plus urgent actuellement, est de fixer l'objectif à moyen terme de réduction des émissions pour les pays industrialisés, plutôt qu'un objectif global à long terme. Ce n'est qu'avec un objectif à moyen terme clairement défini que l'on peut tenir des discussions positives sur les objectifs de réduction d'émissions à long terme. Tous les pays industrialisés Parties à la Convention devront s'engager à réduire, avant 2020, leurs émissions de GES d'au moins 40% au dessous des niveaux de 1990 ».
- Algérie, au nom du Groupe africain (14 avril 2009) – « un programme international global axé sur l'action, pour la mise en œuvre de l'adaptation a été établi et vise à réduire la vulnérabilité et à renforcer la capacité de résistance des pays en développement face aux impacts déjà enregistrés et à ceux à venir. Ce programme prévoit l'accès aux moyens de mise en œuvre, notamment, le financement, la technologie et le renforcement des capacités, avec un financement massif de l'ordre de 67 milliards \$US par an ».

Ces déclarations constituent quelques exemples des soumissions, et chaque soumission couvre une série d'éléments. Les soumissions intégrales sont disponibles au : http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/4578.php.

Il convient de noter que le nombre important de pays qui forment le bloc de négociation du G-77/Chine, constitue pour ce groupe, un avantage dans le processus de négociations. La dynamique historique montre que lorsque le G-77 et la Chine parviennent à un accord sur une proposition, il est fort probable que leur proposition devienne la base du processus des négociations. Certes, il reste encore beaucoup de marge de manœuvre dans les négociations ; toutefois, leur proposition aura de l'influence sur les négociations. Le G-77 et la Chine n'ont pas soumis un texte de négociations ; or leurs soumissions précédentes telles que celle sur la mise en place d'arrangements institutionnels globaux pour un mécanisme financier, ont influencé les soumissions de nombreux pays en développement.

Au cours de 2009, l'AWG-LCA devra finaliser un accord ; comme il a été souligné dans les soumissions, les sujets de négociations importants devront inclure : les objectifs globaux de réduction d'émissions à moyen et à long terme, la comparabilité des efforts d'atténuation mis en œuvre par les pays industrialisés et les actions mesurables, notifiables et vérifiables dans le contexte des mesures d'atténuation entreprises par les pays en développement. Il faudra également conclure les discussions sur le financement et déterminer la nécessité et le type de financement à mettre en place pour soutenir les initiatives des pays en développement, notamment celles liées à l'atténuation (incluant le mécanisme de REDD), l'adaptation et la technologie.

L'AWG-KP a un objectif précis pour 2009: conclure un accord post-2012 sur les nouveaux engagements pour les pays industrialisés.

7.2 Les États-Unis et les négociations

La grande question qui se posait avant les pourparlers de Bonn sur les changements climatiques était de savoir dans quelle mesure le profil des États-Unis allait faire la différence dans les négociations. Réponse brève : toute la différence du monde, heureusement. En dépit du fait que les États-Unis n'ont pas eu le temps d'élaborer un mandat quelconque sur les multiples questions à examiner dans le cadre des pourparlers sur les changements climatiques, et n'ont pas pour ainsi dire, été en mesure de contribuer de manière significative à des débats de fond, la teneur de leur engagement constructif a fait une réelle différence. Au point que la communauté des ONG a ovationné le haut fonctionnaire du Département d'Etat, lors d'une réunion d'information tenue par le Gouvernement américain. Cet incident a eu des répercussions dans la plupart des forums de négociations. Il n'y a pas eu de changement important dans la politique ou dans les positions politiques à l'issue de ces discussions préliminaires, toutefois, l'on a eu droit à un changement d'attitude et à un ton positif. Ce qui est probablement plus important à ce stade, que des progrès sur les questions techniques, car au cours des neuf dernières années, les discussions internationales sur les changements climatiques ont été marquées par l'acrimonie et les reproches.

La position des États-Unis constitue un facteur de poids dans les négociations. Il existe des signes positifs, avec l'administration Obama qui utilise un certain nombre de leviers politiques pour aborder les questions de changements climatiques (par exemple, 80 milliards de dollars pour un train de mesures de stimulation axées directement sur des initiatives liées au climat, les normes d'efficacité énergétique, la stratégie pour un système national de plafonnement d'échanges). Cependant, il faudra du temps aux États-Unis pour se positionner dans les négociations internationales sur le climat. Par ailleurs, il n'existe aucune garantie que la session de Copenhague règlera ce problème, surtout si les États-Unis ont besoin d'un plan national détaillé de mise en œuvre qui leur permet de soutenir des prises de position dans les négociations internationales. Les récents messages en provenance du Parlement des États-Unis révèlent qu'il est de moins en moins admissible qu'une approche de bas en haut puisse conduire à un objectif de réduction d'émissions capable d'obtenir un consensus à Washington avant la CdP-15. Ceci a des implications pour les actions dans les autres pays : par exemple, l'Australie a annoncé en avril 2009 que le lancement de son système d'échange de quotas d'émissions sera reporté en 2011, avec un objectif de réduction variant entre 5 à 25 %, selon la situation internationale.

Une nouvelle délégation américaine prête à prendre des engagements et à faire partie de la solution a mis à profit les pourparlers de Bonn sur les changements climatiques, et les positions ambitieuses des pays industrialisés. Les principaux pays en développement, notamment le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud, sont des acteurs importants, et le succès de Copenhague pourrait dépendre de leurs positions, de la Chine en particulier, mais aussi des États-Unis.

7.3 Remarques finales

Il existe un certain nombre de questions à résoudre au cours des huit prochains mois, si un accord doit être conclu à Copenhague. En effet, les pays discutent encore sur ce que serait le contenu d'un accord post-2012. Une question d'importance est de savoir si les négociateurs devront produire une décision ou une entente pour remplacer au Protocole de Kyoto actuel, ou si le Protocole de Kyoto devrait être remplacé par un nouvel instrument juridique. Etant donné l'échéancier serré et l'énorme complexité des négociations, il existe un risque réel de ne pas voir un accord final se dégager en décembre 2009, ou que seul un accord-cadre puisse s'y réaliser, laissant les détails pour des négociations ultérieures.

Glossaire

Conférence des Parties. Une association de 192 pays qui ont ratifié ou approuvé la CCNUCC et qui se réunit une fois par an pour examiner les progrès accomplis par la Convention.

Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties (CdP/RdP). La CdP siège aussi en tant que réunion des parties au Protocole de Kyoto. Ce groupe compte 183 pays et une région économique (la Communauté économique européenne) qui ont ratifié ou accepté le Protocole de Kyoto. Les États-Unis n'ayant pas ratifié le Protocole, participent à ces réunions en tant qu'observateur.

Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'accord signé par 192 pays au Sommet de la terre à Rio en juin 1992 qui stipule que les changements climatiques doivent être suivis et examinés de manière globale.

Échange des quotas d'émissions. Un mécanisme basé sur le marché au titre du Protocole de Kyoto qui permet aux pays de l'Annexe B d'acheter et de vendre une partie des unités de quantité attribuée (UQA) à chaque pays. Ce mécanisme permet d'accroître les émissions autorisées du pays récipiendaire et de réduire celles du pays vendeur.

Émissions anthropiques. Les émissions des gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine telle que l'utilisation des combustibles fossiles.

Fonds d'adaptation. Ce Fonds finance les projets d'adaptation dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Ce Fonds est financé par le prélèvement de deux pour cent sur les crédits délivrés à travers les projets du MDP.

Gaz à effet de serre (GES). Les gaz qui s'accumule dans l'atmosphère terrestre et retiennent la chaleur, contribuant ainsi à l'effet de serre. Le Protocole de Kyoto couvre six gaz à effet de serre à savoir : le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrocarbures, les perfluorocarbures et l'hexafluorure de soufre.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Un organe constitué d'imminents experts mondiaux en matière de climat. Il a été établi en 1988 par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale pour évaluer la recherche scientifique sur le changement climatique et ses effets sur l'environnement et l'économie. La principale activité du GIEC consiste à publier à intervalles réguliers, des Rapports d'évaluation sur l'état des connaissances sur le changement climatique.

Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I, au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP). Ce groupe, approuvé à la CdP-11 à Montréal en 2006, tient des discussions sur les nouveaux engagements des pays industrialisés au titre du Protocole de Kyoto. Il est constitué de tous les pays qui ont ratifié ou approuvé le Protocole de Kyoto. Les États-Unis n'en font pas partie.

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA). Ce groupe, qui est formé au titre du Plan d'action de Bali, pilote un dialogue sur l'analyse des approches pour une action concertée à long terme sur le changement climatique, notamment, l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement et l'investissement. Il est constitué de tous les pays qui ont ratifié la CCNUCC.

Mécanisme pour un développement propre (MDP). Un mécanisme basé sur le marché au titre du Protocole de Kyoto, dans lequel un projet ou un programme d'activités visant à atténuer les effets des changements climatiques dans les pays en développement peut générer des crédits (réductions des émissions certifiées - REC) qui peuvent être utilisées par une Parties visées à l'Annexe I en vue de remplir ses obligations de réduction des émissions de GES.

Mise en œuvre conjointe (MOC). Un projet international impliquant une action conjointe des pays de l'Annexe B qui aboutit à des résultats en termes de réductions réelles et mesurables des émissions nettes de GES dans un pays hôte.

Plan d'action de Bali. Une décision de la CdP-13 tenue à Bali, Indonésie qui met en place un processus global pour permettre la mise en œuvre de la CCNUCC à travers une action concertée à long terme au-delà de 2012. L'on s'attend à ce que ce processus de deux ans finalise un régime post-2012 à la CdP-15 en décembre 2009 à Copenhague, Danemark.

Pays de l'Annexe B. Les nations industrialisées, ainsi que les pays de l'Europe Centrale et de l'Est qui ont pris des engagements de réduction des émissions à Kyoto. «L' »Annexe » se réfère à un appendice au document du Protocole de Kyoto. Le Canada fait parti des pays dits de l'Annexe B. Les États-Unis n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto.

Pays de l'Annexe I: Désigne les pays de l'OCDE (exception faite du Mexique et de la Corée du Sud) et des pays en transition économique tels que la Russie et les pays de l'ancien Block de l'Est qui sont signataires de la CCNUCC.

Protocole de Kyoto. Le Protocole de Kyoto est un accord international lié à la CCNUCC qui définit les objectifs contraignants pour 37 pays industrialisés et la Communauté économique européenne pour la réduction des émissions de GES. Ces objectifs totalisent une moyenne de 5% par rapport aux niveaux de 1990 pendant la période de cinq ans allant de 2008 à 2012. Le Protocole de Kyoto a été adopté en 1997 et est entré en vigueur en février 2005.

Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) Un secteur des gaz à effet de serre qui couvre les émissions et la suppression des GES résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et des activités de foresterie menées par l'homme. Les exemples d'activités dans le secteur de l'utilisation des terres incluent: supprimer et stocker le carbone contenu dans l'atmosphère en plantant des arbres, en introduisant des techniques agricoles de conservation ou en réduisant le rythme de déboisement.

References

- Euractive.com, 2009. "Deforestation 'lynchpin' in global climate talks." *Euractive.com*. <<http://www.euractiv.com/en/climate-change/deforestation-lynchpin-global-climate-talks/article-181369>>.
- Garnault, R.. 2008. *The Garnault Climate Change Review: Final Report*. Melbourne: Cambridge University Press.
- Guitérrez, M., Kulovesi, K., Levin, K., Munoz, M. and Yaminexa, Y., 2009. "Summary of the Fifth Session of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action and the Seventh Session of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments under the Kyoto Protocol: 29 March - 8 April 2009." *Earth Negotiations Bulletin*. Winnipeg: International Institute for Sustainable Development.
- Gupta, S., D. Tirpak, N. Burger, J. Gupta, N. Höhne, A.I. Boncheva, G. M. Kanoan, C. Kolstad, J. A. Kruger, A. Michaelowa, S. Murase, J. Pershing, T. Saijo, and A. Sari, 2007. Policies, Instruments and Co-operative Arrangements." In *Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. B. Metz, O.R. Davidson, P.R. Bosch, R. Dave, L.A. Meyer (eds.). Cambridge and New York: Cambridge University Press.
- Hoffmaister, J., 2009. *Developing Countries Propose Financing Framework for Adaptation*. TWN Bonn News Update 13, 4 April. Penang, Malaysia: Third World Network.
- IPCC, 2007. "Summary for Policymakers." *Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. S. Solomon., D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K. Avery, M.B. Tignor and H. L. Miller (eds.). Cambridge and New York: Cambridge University Press.
- Kurz, W. A., C. C. Dymond, G. Stinson, G. J. Rampley, E. T. Neilson, A. L. Carroll, T. Ebata and L. Safranyik, 2008. "Mountain pine beetle and forest carbon feedback to climate change." *Nature* 452: 987-990.
- NASA, 2009. *Satellite show Arctic literally on thin ice: Briefing materials*. <http://www.nasa.gov/topics/earth/features/seaice_status09.html>.
- National Snow and Ice Data Center, 2009. *Wilkins Ice Shelf News*. <<http://nsidc.org/news/press/wilkins/index.html>>.
- Raman, M., 2009. *Debate over public or private finance for climate change*. TWN Bonn News Update 11, 4 April. Penang, Malaysia: Third World Network.

UNFCCC, 2009a. *Emissions trading and the project-based mechanisms: draft conclusions proposed by the Chair*. Ad Hoc Working Group on Further Commitments under the Kyoto Protocol, Seventh session, Bonn, 29 March to 8 April. 8 April. FCCC/KP/AWG/2009/L.2.

UNFCCC, 2009b. *Land use, land-use change and forestry: Draft conclusions proposed by the Chair*. Ad Hoc Working Group on Further Commitments under the Kyoto Protocol, Seventh session, Bonn, 29 March to 8 April. 8 April. FCCC/KP/AWG/2009/L.3.

UNFCCC, 2009c. *Progress at Bonn Climate Change Talks signals start of serious negotiation*. Press Release. 8 April. <http://unfccc.int/files/press/news_room/press_releases_and_advisories/application/pdf/20090804_closing_pr_bonn.pdf>.

UNFCCC, 2009d. *Scale of emission reductions by Annex I Parties: Draft conclusions proposed by the Chair*. Ad Hoc Working Group on Further Commitments under the Kyoto Protocol, Seventh session, Bonn, 29 March to 8 April. 8 April. FCCC/KP/AWG/2009/L.6.